

**MINISTÈRE DU PLAN ET
DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE**



Direction Nationale Population et Développement
Division Population et Ressources Humaines

Bulletin de Population et Développement

NUMERO 6



OCTOBRE 2016



A Dubreka :

42. La coordination des activités de la JMP a été assurée par le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, sous la responsabilité technique du Ministère de l'action sociale.

Les festivités ont démarré conformément à l'agenda, le 21 Juillet 2016 à 9h par les responsables au niveau préfectoral et la mission conjointe du Ministère du Plan et celui de l'action sociale venue de Conakry.

Les activités menées sont les suivantes :

- Le discours de bienvenue du Maire de Dubreka ;
- Le discours du Représentant de l'UNFPA ;
- Le discours de Mme la Ministre du Plan et de la Coopération Internationale lu par Mme. La Directrice Générale du centre d'autonomisation de la femme au Ministère de l'Action Sociale ;
- Les échanges et propositions de solutions par les adolescentes sur les problèmes dont elles font face ;
- Le témoignage de deux jeunes filles dans le processus de leur autonomisation ;

La signature par les autorités d'un engagement en faveur de l'investissement sur les adolescentes.

Un Déjeuner à 14 heures a mis fin à la cérémonie

Table ronde

La Directrice Nationale

Nous avons ratifié tous les instruments internationaux qui nous permettent aujourd'hui d'être parmi les pays remplissant les conditions sur les droits de l'homme en générale et les droits des femmes en particulier. Ce sont : l'adoption du code sur la jeune fille, la ratification de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. La mise en place des mécanismes pour encadrer, surveiller la situation des filles afin de pouvoir remonter l'information aux autorités compétentes. L'installation des services genre/équité au niveau de tous les départements sectoriel ; les centres d'autonomisation qui doivent être dans toutes les régions.



Représentant de l'UNFPA

Le monde compte 600 million d'adolescentes alors, 600 million d'adolescentes qui si on leur donne les moyens de prendre en charge leur destin et leurs avenir ils peuvent changer le monde. Voilà pourquoi nous pensons que dans l'agenda pour les ODD investir sur les jeunes en générale et les adolescentes en particulier constitue un gage de réussite et de succès pour les pays pour atteindre les objectifs de développement durable parce que on ne peut pas développer un pays sans cette frange de la population.

SOMMAIRE

III. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION GUINÉENNE

IV. EVOLUTION DE LA POPULATION

V. CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA POPULATION DU 11 JUILLET 2016 EN GUINEE.

LA CONFÉRENCE A LA MAISON DE LA PRESSE

A Conakry

- a). Sketch sur l'importance d'investir sur les adolescentes
- b). Violence sexuelle sur les adolescentes

MESSAGE DU SECRETAIRE GENERAL, LU PAR MONSIEUR LE REPRÉSENTANT DE L'UNFPA EN GUINÉE :

DISCOURS DE MME LA MINISTRE, LU PAR SON REPRÉSENTANT, MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GENERAL DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

VI. A Dubreka :

I. Editorial

Le présent bulletin de la Population et du développement de la Guinée est le cinquième numéro de publication de la Division Population de la Direction Nationale Population et Développement avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Il vise d'une part, l'amélioration des connaissances sur les questions de population en vue d'une prise en compte des variables démographiques dans les projets et programmes de développement socio-économiques de notre pays et d'autre part, il favorise l'échange d'expériences entre les Ministères en charge des questions de population dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (PA-CIPD).

Il présente des informations qui couvrent les domaines thématiques du PA-CIPD et constitue une tribune où débattre des conclusions de travaux de recherches, des initiatives politiques, des résultats des actions et des activités menées à la base.

Le bulletin sera diffusé auprès des planificateurs, des décideurs politiques, des universitaires et chercheurs, des ONG, des organisations internationales et du grand public en général.

Le bulletin étant conçu comme une tribune de discussion, la Direction Population et Développement invite toutes les parties intéressées à participer au débat sur la problématique de population et développement en général et, invite les chercheurs et les ONG à envoyer des rapports sur leurs activités en particulier. Elle souhaite recevoir des informations sur leurs activités récentes ou à venir (réunions, ateliers et autres conférences scientifiques) et des publications également récentes sur la question. La plupart des questions abordées dans ce numéro et les prochains numéros tiendront régulièrement compte tenu de l'intérêt qu'ils susciteront auprès des lecteurs. Ce bulletin de population et développement est axé essentiellement sur la perception des questions de population et la célébration de la Journée Mondiale de la Population (JMP) de 2016.

Quand au prochain numéro, il couvrira les événements relatifs

Mesdames et Messieurs,


La création des Ministères qui ont en charge l'Action sociale, la Santé de la Reproduction, les questions relatives aux jeunes et de leur formation technique est sans nul doute, l'expression sans faille de cet engagement de la Guinée à **investir davantage sur les adolescentes**. Enfin, je voudrais ici, au nom du Gouvernement de son Excellence **Pr Alpha Condé,**

remercier les partenaires au développement pour tous les appuis apportés à la Guinée et les exhorter ainsi que la société civile et surtout les parents à continuer les efforts en faveur des **adolescentes** en vue de leur assurer un passage sans danger à l'âge adulte et une participation plus active au développement de la Guinée de demain.
Vive la Journée Mondiale de la Population.

Je vous remercie.

40 Signature de l'engagement en faveur de l'investissement sur les adolescentes





les mutilations génitales féminines en dépit de la vaste campagne lancée par la Guinée appuyée par ses partenaires pour éradiquer le phénomène. Le Gouvernement condamne avec force ces pratiques dégradantes et inhumaines et s'engage pour l'application rigoureuse des textes régissant le respect de la dignité humaine en général et, particulièrement des adolescentes.

Mesdames et Messieurs,


A l'occasion de la Journée mondiale de la population, il m'apparaît opportun de rappeler que la Guinée s'est engagée en 1984 au Caire, lors de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement en faveur de la résolution des problèmes des adolescentes. Dans ce cadre, appuyé par les partenaires au développement, le Gouvernement fait de l'éducation des adolescentes une priorité de premier ordre.

Ainsi, les Stratégies envisagées par la Guinée ces dernières années en matière de population, notamment l'investissement en faveur des adolescentes, ont eu pour principaux résultats : (i) l'accessibilité des services de santé familiale à un plus grand nombre

d'adolescentes, (ii) l'adoption d'une loi sur la Santé de la Reproduction qui met l'accent sur les mutilations génitales féminines, les mariages précoces, les violences sexuelles et physiques faites aux femmes, (iii) une autonomisation de plus en plus perceptible des filles dont l'âge est compris entre 10-19 ans, (iv) une plus grande protection des droits des adolescentes avec un accès universel aux nouvelles technologies de l'information.

En plus de ces efforts appréciables du Gouvernement, il faut signaler **qu'investir sur les adolescentes** consiste aussi à renforcer l'éducation à la parenté responsable. Les parents doivent donc souscrire à cette réalité tout en étant convaincus **qu'investir sur les adolescentes** crée les conditions d'un véritable changement au sein de la maison, dans la communauté et dans la nation toute entière.

Au regard de ce qui précède et en se référant à l'Agenda du nouveau Programme de développement durable, la Guinée s'engage en cette Journée Mondiale de la Population à faire des adolescentes d'aujourd'hui, des partenaires à part entière du développement de la Guinée.



au lancement du rapport sur l'état de la population mondiale et la visite en Guinée du Directeur Régional de l'UNFPA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Par ailleurs, le Comité de rédaction demeure ouvert à toutes suggestions concernant des articles à soumettre ou des questions à aborder et toutes critiques et suggestions afin que le bulletin puisse refléter autant que possible vos centres d'intérêt dans ses prochaines publications. Il tient à remercier principalement l'UNFPA pour son appui technique et financier à travers le septième programme de Coopération Guinée-UNFPA 2013-2017 ainsi que tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce numéro,

II. PERCEPTION DES QUESTIONS DE POPULATION :

Jusque dans les années 70, presque toutes les politiques de développement socio-économiques étaient fondées sur la vision classique essentiellement orientée vers l'amélioration des indicateurs macro-économiques et financiers. Depuis quelques décennies, les problèmes de population se retrouvent au centre des grands débats relatifs au développement durable du monde.

La prise de conscience de l'importance des interrelations entre *population* et *développement* a conduit l'Assemblée Générale des Nations Unies à convoquer au Caire, du 5 au 13 septembre 1994, la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, au cours de laquelle un Programme d'Action a été adopté (PA/CIPD).

Au cours de cette conférence, 179 pays, dont la Guinée, ont reconnu que les questions de population et de développement étaient liées, et que l'émancipation des femmes, ainsi que la satisfaction des besoins et droits de la population dans les domaines de l'éducation et de la santé, en particulier la santé de la reproduction, étaient des conditions nécessaires pour assurer le bien-être individuel et un développement équilibré. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de ce Programme d'action dans les pays, il a été retenu qu'une évaluation quinquennale devra avoir lieu pour constater les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et proposer de nouvelles stratégies pour atteindre les objectifs fixés par la CIPD. Pour mettre en œuvre ce programme d'action, la Guinée a adopté en 1992,



une déclaration de Politique de Population révisée en 1996 suite aux recommandations du Caire. Après vingt ans de mise en œuvre de cette Politique, *il faut reconnaître que* des progrès importants sont accomplis dans le cadre de l'atteinte des objectifs liés à (i) l'accès aux services de santé de reproduction, (ii) l'enseignement primaire et la suppression de l'écart entre les sexes dans l'éducation; (iii) la stabilisation de la prévalence de l'infection au VIH/sida et ; (iv) la promotion du statut de la femme (accès aux microcrédits, lutte contre les violences basées sur le genre, augmentation du taux de scolarisation des filles etc.).

En Septembre 2014, il a été réalisé à Addis Abeba, une nouvelle évaluation de la mise en œuvre du PA/CIPD 20 ans après le Caire. Cette évaluation s'est fixée comme principal objectif, d'anticiper les défis en matière de population et développement, au-delà de 2014, en vue de proposer des stratégies appropriées pour poursuivre et accélérer le développement durable dans les pays, et assurer pleinement la satisfaction des besoins et des droits sociaux de la population.

Pour cela, les Gouvernements ont été invités à :

Intégrer dans les programmes et Politiques de développement, le rapport issu de la Conférence d'Addis-Abeba intitulé *Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014* ;

Suivre et évaluer l'application de la déclaration sur la base de données et de projections démographiques,

Renforcer au sein des pays la coordination et la coopération entre les Ministères chargés des questions de population et développement en vue d'harmoniser les Politiques sectorielles dans le domaine, Revoir périodiquement les résultats des Conférences de la Région Afrique sur le Programme d'Action de la CIPD après 2014.

Pour relever ces défis en matière de population qui interpellent les pays, le gouvernement guinéen à travers le Ministère du Plan et de la Coopération internationale a jugé nécessaire la création de la Direction Nationale de Population et Développement. *La création de cette Direction permet de mieux coordonner les efforts au niveau sectoriel et global et de renforcer le cadre institutionnel,*



Selon une étude rétrospective réalisée du 1^{er} janvier 2007 au 31 janvier 2009 le viol sur mineur s'élève à 66,1%.

Rectifier ces inégalités est essentielle pour le succès de l'agenda 2030 pour le développement durable. Voilà pourquoi il comprend l'objectif spécifique de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. En cette journée mondiale de la population, je demande instamment aux gouvernements, les entreprises et la société civile de soutenir et investir dans les adolescentes. Tout le monde mérite les avantages de la croissance économique et le progrès social. Travaillons ensemble pour assurer une vie de sécurité, de dignité et d'opportunité pour tous.

DISCOURS DE MME LA MINISTRE, LU PAR SON REPRÉSENTANT, MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GENERAL DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Mesdames et Messieurs,
Chers concitoyens,

Le 11 Juillet 1987, naissait le cinq milliardième habitant de la terre. C'est cette date désormais historique, que l'ONU a retenu pour célébrer chaque année, la Journée Mondiale de la Population.

Cette Journée vise surtout à attirer l'attention de la Communauté Internationale sur l'acuité des nombreux problèmes économiques, sociaux, environnementaux, qu'induit l'augmentation rapide de la population dans un contexte économique international de plus en plus difficile.

Cette année, l'ONU consacre la célébration de la Journée Mondiale de la Population sur le thème « **investir sur les adolescents** ». Celles-ci dont l'âge varie de 10-19 ans, représentent environ 15% de la population mondiale et près de 22% de la population de notre pays.

En Guinée, comme dans plusieurs pays en développement, cette couche de la population est généralement sans éducation, en mauvaise santé et, avec peu ou pas de contrôle sur leur propre corps dans leur grande majorité.

A ces maux, s'ajoutent les violences sexuelles, les mariages précoces,

MESSAGE DU SECRE- TAIRE GENERAL DES NU, LU PAR MONSIEUR LE REPRÉSENTANT DE L'UNFPA EN GUINÉE :



La communauté internationale est engagée dans un nouveau programme de développement durable fondé sur les principes d'équité et de droit de l'homme. Un objectif central des objectifs de développement durable est de ne laisser personne derrière. Malgré des gains importants réalisés dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration des chances et le bien être pour beaucoup de gens à travers le monde, des centaines de millions n'ont pas encore la chance d'avoir un meilleur avenir, parmi ses personnes les moins desservies par les initiatives

de développement sont les filles, en particulier celles dans leur jeune âge.

Alors que les options et possibilités d'un garçon tendant à se dilater quand il devient un adolescent, celles d'une fille trop souvent réduites. la moitié de toutes les agressions sexuelles dans le monde entier sont commis contre des filles âgées de 15 ans ou moins. Dans les pays en développement, une fille sur trois est mariée avant qu'elle atteigne 18. Et les adolescentes sont moins susceptibles que les adolescents de commencer ou de terminer l'école secondaire.

En Guinée selon l'EDS de 2012, le taux de fécondité des adolescentes s'élève à 153 pour 1000. la guinée possède l'un des taux de mariage précoce les plus élevés au monde. En moyenne, trois filles sur cinq sont mariées avant leur 18ème anniversaire. Le taux net de scolarisation des filles au secondaire est de 31%. en effet, 73% des femmes qui n'ont aucune éducation et 48% ayant le niveau primaire ont été mariées ou sont en union avant 18 ans contre seulement 27% des femmes ayant fait des études secondaires ou supérieures.

juridique et opérationnel de gestion des questions de population et développement, permettant ainsi à la Guinée de tirer pleinement profit de son dividende démographique à l'orée de sa transition démographique, amorcée depuis 2007.

La Direction Nationale Population et développement a pour **Mission** la conception, l'élaboration, l'analyse et le suivi de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement. Elle ambitionne de développer un «Leadership affirmé à même de coordonner les interventions pour relever les défis sociodémographiques dans le but de faciliter la réalisation du dividende démographique en capitalisant les efforts de développement pour le mieux-être des populations de la Guinée. » **Elle est particulièrement chargée de :** (i) d'élaborer la politique nationale en matière de population et développement et assurer le suivi de sa mise en œuvre ;

(ii) de concevoir et d'élaborer les stratégies et les programmes en matière de population et développement; (iii) d'entretenir et de développer le partenariat entre les parties prenantes

impliquées dans la gestion des questions de Population et Développement ; (iv) d'effectuer la recherche, le traitement des données et la diffusion des informations en matière de population et développement en vue d'une meilleure intégration des questions de population et développement dans les stratégies sectorielles ; (v) d'évaluer périodiquement l'impact de la croissance de la population sur le développement ; (vi) de favoriser le renforcement des capacités nationales en matière de population et développement; (vii) de coordonner aux niveaux central et déconcentré, les activités, les projets et programmes en matière de population et développement et (viii) de participer à la mise en œuvre des conventions, accords et traités en matière de population et développement auxquels la Guinée a souscrit aux niveaux sous régional, régional et international;

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION GUINÉENNE

Le recensement général de la population réalisé par l'Institut National de Statistique en 2014 a dénombré une population résidente de 10 523 261 d'habitants

en Guinée. Les femmes constituaient 51,7 % de la population en 2014, proportion très proche de celui observé en 1996 (51,1%) et en 1983 (51,3%). Cependant, le taux de féminité est plus élevé en milieu rural (52,5 %) qu'en milieu urbain où la population est partagée de façon plus ou moins égale entre les deux sexes. Cette supériorité globale de la population féminine en milieu rural s'explique par l'exode rural et les migrations économiques des hommes vers les villes (RGPH3).

La population guinéenne vit essentiellement en milieu rural. En 1983, 74% vivait en milieu rural contre environ 70 % en 1996. En 2014, la population rurale est estimée à 65,2%. La population urbaine est passée de 30% en 1996 à 34,8% en 2014. En outre, plus de la moitié de la population urbaine (51 %) résidait en 1996 dans la capitale, Conakry. Au recensement de 2014, le poids de Conakry dans la population urbaine est estimé à 45,4%. Le rythme d'accroissement de la population urbaine (4,1 %), est à l'image de la plupart des pays de la Sous-région.

La natalité est encore très élevée en Guinée, en 2012, il y avait 34 naissances pour 1000 femmes en âge de procréer. L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants par femme, s'élève à l'Enquête Démographique et de Santé de 2012 à 5,1 alors qu'il était, jusqu'en 2005, de 5,7 (EDS-2). La Guinée figure donc parmi les pays à plus forte natalité de l'Afrique Subsaharienne.

La population de la Guinée est particulièrement jeune comme on peut l'observer sur la pyramide des âges (graphique 1). La population âgée de 0 à 14 ans représente 45% de la population recensée en 2014 tandis que les personnes âgées de 65 ans et plus ne représentaient que 4 % de la population. Le poids des personnes âgées de moins de 15 ans était de 42% en 1983 et de 46 % en 1996. Cette proportion traduit l'extrême jeunesse de la population guinéenne, qui se confirme par les âges moyen (23 ans) et médian (17 ans) de cette population.

Le niveau de la mortalité maternelle reste parmi les plus élevés en Afrique.

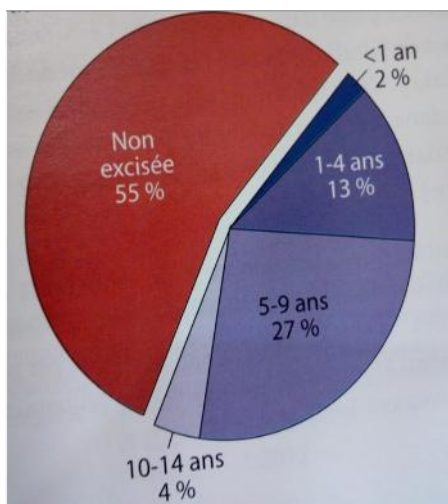
38. L'effectif des apprenants dans les Centres NAFA s'est situé à 2 555 pour 1 965 filles en 2015, soit une proportion de 76,91%. La Région de N'Zérékoré a disposé du plus grand nombre d'apprenants (564) suivi de celle de Labé (421) contre le plus petit enregistré par la Zone spéciale de Conakry (28). Dans les Régions de Kankan et de N'Zérékoré,

les apprenantes ont représenté respectivement 94,50% et 90,07% des effectifs contre 100% dans la Zone spéciale de Conakry. Il est à signaler que les progrès ont été réalisés sur le plan accès, cependant, de gros efforts restent à fournir pour le maintien et la réussite de l'auto-promotion des jeunes filles.

Je suis venu apprendre la couture après que j'ai abandonné l'école en 6^{ème} année aujourd'hui Dieux merci.



Répartition (en %) des filles de 0 -14 ans par âge à l'excision



Alphabétisation

37. Situation dans les Centres NAFA



No	Région	Effectif		% filles
		Total	Filles	
1	Boké	367	211	57,49%
2	Conakry	28	28	100,00%
3	Faranah	277	221	79,78%
4	Kankan	291	275	94,50%
5	Kindia	313	281	89,78%
6	Labé	421	260	61,76%
7	Mamou	294	181	61,56%
8	N'zeré-koré	564	508	90,07%
Total		2555	1965	76,91%

Source : Annuaire statistiques 2014-2015 MEPU-EC

En effet, selon l'enquête démographique et de santé de 2012 le rapport de mortalité maternelle était de 724 pour 100.000 naissances vivantes ; le quotient de mortalité des enfants de moins d'un an était de 67 % et celui de la mortalité des enfants de 0-5 ans (infanto-juvénile) de 123%. Cependant, cette baisse de la mortalité n'a pas encore été compensée par un déclin de la fécondité.

EVOLUTION DE LA POPULATION

L'évolution de la population guinéenne reste mal connue. En effet, le premier recensement démographique de la Guinée fut organisé seulement en 1983. La population résidante était de 4 660 582 habitants. Le deuxième recensement fut organisé en 1996, la population était estimée à 7 156 406 habitants. Pourtant, après l'indépendance des recensements administratifs ont été organisés en 1962, 1967, 1972 et 1977. Mais à l'exception du recensement de 1972 dont le dépouillement a permis de fournir la structure de la population par âge et sexe, les autres opérations donnent simplement

les effectifs de population par subdivision administrative.

Le taux d'accroissement annuel moyen pour la période intercensitaire (1983-1996) était de 3,1 %. La population est majoritairement constituée de femmes (51,7 %), et est très mal répartie sur le territoire national. Il existe de grandes disparités de peuplement, d'une part, entre les unités administratives (Régions administratives, Préfectures et Sous-préfectures) et d'autre part, entre les régions naturelles. La densité moyenne était de 19 habitants au km² en 1983, 29 habitants en 1996 et 42,8 habitants en 2014.

Selon les Nations Unies, la population guinéenne était estimée à environ trois millions en 1960. Entre 1960 et 2010, la population aurait été multipliée par trois. Elle augmente d'environ 250 000 personnes par an. Alors que la population rurale a été multipliée par 2,4 ; l'ensemble de la population urbaine a été multipliée par 11 et la population de Conakry par 15. Ce taux d'accroissement est très élevé, à ce rythme, la population guinéenne double tous les 22 ans.

Ce qui paraît excessif au regard des performances économiques du pays. Il y aurait en Guinée 1,2 actif contre 1 inactif.

Cette évolution reflète une combinaison de facteurs ci-après : un taux de natalité élevé lié à une forte fécondité, quoiqu'en baisse au cours des deux dernières décennies, qui surcompense des niveaux de mortalité relativement élevés et une migration intense vers l'extérieur.

La forme de la pyramide de la population évolue progressivement au fil du temps en fonction de la fécondité, la mortalité et les tendances des migrations internationales.

Il faut noter que la population guinéenne est majoritairement jeune 77,4% et féminine (52 %), avec un taux de croissance de 2,8 (RGPH3). Cette croissance démographique rapide alimente la demande d'emploi et intensifie les problèmes liés à l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. Ce poids numérique des jeunes induit des besoins dans les domaines sociaux (santé, éducation,

loisirs) et économiques (emploi, formation professionnelle).

L'analyse de la structure du revenu du travail sous l'angle de la contribution du genre montre que seulement 27% du revenu du travail est détenu par les femmes contre 63% par les hommes.

De même, l'analyse des disparités spatiales fait ressortir le contraste urbain rural. En effet, la main d'œuvre en milieu rural participe pour 39% au revenu du travail contre 61% en milieu urbain. Ces résultats interpellent sur les politiques d'aménagements de territoire et la mise en place des politiques régionales visant à ériger des pôles économiques de développement au niveau national.

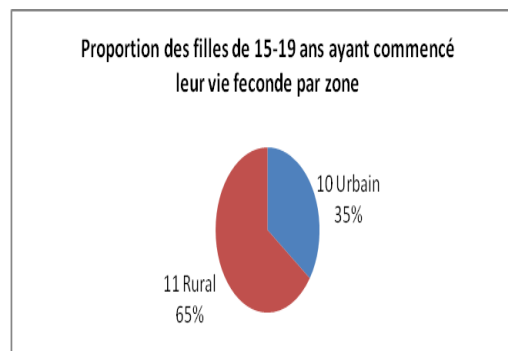
CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA POPULATION DU 11 JUILLET 2016 EN GUINEE.

LA CONFÉRENCE A LA MAISON DE LA PRESSE

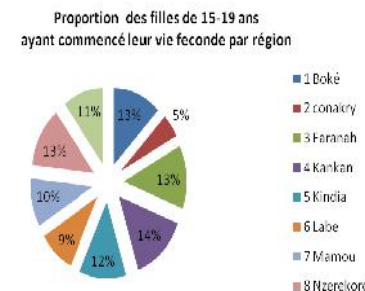
A l'instar de la communauté internationale, la célébration de la journée mondiale de la population,

ont des besoins non satisfaits en matière de Planification familiale ; (ii) les filles pauvres (39,8%) et les moins pauvres (fécondes) de (39,2%) sont les victimes de VGB ; En Guinée la fécondité des adolescents est très précoce. Les adolescentes de 15-19 ans contribuent à 14% de la fécondité totale. Le niveau de fécondité est plus élevé en zone rurale (6,3%) qu'en zone urbaine (4,4%).

35. Quant à la sexualité, selon les résultats de l'analyse situationnelle sur la santé et le développement des adolescents et des jeunes en Guinée (2014), on relève que plus de 60% ont eu leurs premiers rapports sexuels avant 18 ans (62% chez les garçons et 78% chez les filles).



Source : EDS 2012



Source :EDS 2012

EXCISION

36. La violence à l'égard des femmes et des filles reste un phénomène préoccupant dont les formes les plus répandues, constituent les mutilations génitales féminines (excision).En effet, selon l'Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS 2012).

Parmi les filles de moins de 15 ans , 46% sont excisées. La moitié était excisée entre les âges de 1-10 ans. C'est dans la région de Kankan (71%) que la prévalence de l'excision des filles de moins de 15 ans est la plus élevée et c'est dans la région de Nzérékoré (27%) qu'elle est la plus faible. Près de sept excisions de filles de moins de 15 ans sur dix (68%) ont été pratiquées par des praticiens traditionnels.par contre 31% des excisions des filles de moins 15 ans ont été pratiquées par un professionnel de santé.

Taux net de scolarisation des filles au primaire	22,6 %	(2015)
Proportion des filles au Primaire	43,05%	(2015)
Population scolarisable des filles au primaire	1046114	(2015)
Taux brut de scolarisation des filles au collège	31,7%	(2015)
Taux net de scolarisation des filles au Collège	22,6%	(2015)
Proportion des filles au secondaire	41,8%	(2015)

Mariages Précoces :

33. La situation des mariages précoces, comme celle des VGB, n'est guère reluisante dans notre pays. En effet, les statistiques suivantes la décrivent mieux : i) En 2012, une population de 51% des femmes de 20-24 ans était en union avant d'atteindre l'âge de 18 ans ; ii) selon les résultats du RGPH 3 de 2014, iii) 26,4% des femmes (12-19 ans) de Kankan étaient en union en 2014 avant 18 ans ; suivi de N'Zérékoré (15,2%) ; Kindia(15,3) et Boké (10,6%) ; iii) selon les résultats de l'EDS-MICS 2012, l'âge d'entrée en union

des femmes guinéennes est assez précoce. En effet 27% des femmes de 25 à 49 ans au moment de l'enquête étaient déjà en union avant d'atteindre l'âge de 15 ans. Alors que le Code de l'enfant 2008 fixe l'âge minimum au mariage à 18 ans pour les filles et à 21 ans pour les garçons.

Fécondité et sexualité

34. Concernant la fécondité, le panorama ci-dessous décrit le mieux la situation de cette problématique dans notre pays. En effet, (i) Près d'un quart de femmes en union (24%)

le 11 juillet de chaque Année devient de plus en plus une tradition en République de Guinée. En vue de faciliter à nos chercheurs une meilleure compréhension de la Journée Mondiale de la Population, la présente publication couvre de manière succincte les activités programmées et exécutées sous le contrôle de la commission nationale de la population et des ressources humaines, en rapport avec le thème « investir sur les Adoléscentes »

Les principales activités retenues ont été programmées à Conakry la capitale et à la préfecture de Dubreka au cours de la période allant du 14 Juin au 21 Juillet 2016:

1. Réunions du comité d'organisation ;
2. Production des supports de communication ;

Activités d'information et de mobilisation sociale et communautaire.

A Conakry : L'événement était présidé par le Secrétaire Général du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale en présence des Représentants des Institutions Internationales des Ambassades et des Ministères impliqués dans les questions de Population.

Les festivités de la JMP ont été lancées le 11 Juillet à la Blue zone de Kaloum, avec le programme ci-après :

- Présentation d'un sketch sur l'importance d'investir sur les adolescentes ;
 - Présentation du thème « Violence sexuelle sur les adolescentes » ;
 - Affichage d'une plaquette d'illustration des données statistiques sur les adolescentes ;
 - Témoignage d'une fille dans le processus de l'autonomisation ;
 - Allocution du représentant de l'UNFPA ;
 - Projection d'un Film de plaidoyer sur la nécessité d'investir sur la jeune fille ;
 - Discours du Secrétaire General du Ministère du Plan et de la coopération internationale ;
 - Signature de l'engagement en faveur de l'investissement sur les adolescentes ;
- a). Sketch sur l'importance d'investir sur les adolescentes,**



28. L'équipe de sketch a présenté une séquence qui a décrit les conséquences négatives liées au mariage précoce entre autres fléaux : l'abandon scolaire, les grossesses précoces, les risques d'infections aux maladies sexuellement transmissibles y compris le VIH/SIDA et les mortalités maternelles et infantiles.

b). Violence sexuelle sur les adolescentes

29 La Violence Basée sur le



Genre est « tout acte perpétré contre la volonté d'une autre personne, dans le but de lui nuire et résultant d'inégalités de pouvoirs provenant des rôles spécifiques au sexe ». Selon l'enquête Nationale sur les violences basées sur le genre, la prévalence de la violence à l'égard des femmes et filles est très élevée. En effet, les statistiques des cas déclarés des VBG dans les centres pilotes ont révélé entre 2008 et 2015 :

(a) 62 cas de viol ; (b) 41 cas d'agression sexuelle déclarés ; (c) 26 cas d'agression physique déclarés ; (d) 97% de pratiques de mutilation Génitales féminines, plaçant la Guinée au 2^e rang mondial après la Somalie ; (e) 63% de pratique de mariage des adolescentes ; plaçant la Guinée en 4^e position du taux de prévalence ; (f) 6 femmes sur 10 subissent des mariages précoces ; (g) 3 filles sur 5 sont mariées avant l'âge de 18 ans ; (h) 44% des femmes de 20 à 24 ont donné naissance avant l'âge de 18 ans ; et (i) parmi les filles victimes de ces violences, 73% n'ont aucune éducation vs 27% qui ont un niveau d'éducation,

30. En 2015 sur l'ensemble des huit (8) régions administratives, on note 17 cas de viols recensés parmi les jeunes filles



dont l'âge varie de 5 à 16 ans contre 12 cas en 2016

chez les jeunes filles âgées de 8 ans à 18 ans pour les 3 premiers mois de l'année.

31. Pourtant, des textes et des lois tirés du droit positif guinéen régissent la lutte contre ce fléau ; mais, leur application pose problème dans notre pays. « La République de Guinée a ratifié certains traités pour lutter contre ces violences. Pour ce qui est de nos lois, ces violences sont d'abord de plusieurs types. Il y a ce qu'on appelle coups et blessures, viols...

Mais le problème, c'est dans l'application, parce que nous constatons que parfois beaucoup de dossiers qui viennent au tribunal, la satisfaction n'est pas là », dénonce Moulet Ismaël, juriste.

32. Les campagnes de sensibilisation faites à travers le monde ne changent pas grand-chose par rapport aux violences faites aux femmes. Que faire alors ? La question reste entière.

Plaquette d'illustration des données statistiques sur les adolescentes :

Libellé	%	Source
Population totale	10 523 261	(RGP H3 2014)
Population de moins de 18 ans	51%	RGPH 3 2014)
Taux de prévalence contraceptive	6%	RGPH 3 2014)
Taux de fécondité des adolescentes	138,5%	
Taux brut de scolarisation des filles au primaire	70,2%	(2014)